

A Paris, les terrasses éphémères veulent durer

JDD, 30 octobre 2021, Julien Descalles

Réponse à la crise sanitaire, et bricolées devant les bars et les restaurants, elles doivent être démontées lundi matin. Mais elles ont vocation à réapparaître au printemps malgré les critiques liées à leur esthétique et aux nuisances sonores.



Terrasses rue du Faubourg Saint Denis (Rémi Decoster / Hans Lucas via AFP)

Ce n'est qu'un au revoir. D'ici à demain matin, les terrasses éphémères qui ont fleuri devant les bars et les restaurants de la capitale devront avoir plié bagage. Non sans avoir rendu un fier service à ces établissements, fragilisés par la crise sanitaire. "Soit une trentaine de tables supplémentaires pour nous, un vrai plus pour capter les clients, nombreux à l'heure de l'apéro", témoigne Marie, manager du Père Tanguy, sur la place Gustave-Toudouze, près de Pigalle (9e).

Même constat chez son confrère du Myrobolant, rue Saint-Maur (11e), qui a dressé 35 couverts sur un sol en bois composite occupant deux places de livraison : "Cette terrasse représentera sans doute 20% de mon chiffre d'affaires de l'année, confie Yannick, l'un des trois associés. Si on doit payer la redevance l'an prochain ou financer le déplacement de la place de livraison [1.500 euros facturés par la Ville], on le fera sans rechigner."

12.000 terrasses nées au printemps 2020

Comme eux, ils sont près de 7.500 cafetiers et restaurateurs parisiens, auxquels s'ajoutent quelques libraires et fleuristes, à avoir déposé une demande d'installation ou d'extension de terrasse depuis le 1er juillet. Cette date marque l'entrée en vigueur du nouveau règlement des étalages et terrasses (RET) de la Ville. "Jusqu'alors, une simple déclaration suffisait, explique Olivia Polski, adjointe chargée du commerce. Près de 12.000 terrasses – sur 15.000 établissements – ont ainsi vu le jour au printemps 2020."

Désormais, les professionnels doivent déposer un dossier et se plier aux règles du RET, prohibant toitures, bâches et palettes, et imposant une fermeture à 22 heures. Plus de 80% des demandes concernent une

terrasse éphémère entre le 1er avril et le 31 octobre ; les autres aspirent à s'enraciner toute l'année sur des places de stationnement. Une "privatisation de l'espace public au profit d'une seule profession", comme le dénoncent plusieurs associations de riverains? L'élue parisienne y voit plutôt "un moyen parmi d'autres de supprimer 70.000 places de voitures d'ici à 2026".

Impossible cependant de savoir combien de dossiers ont déjà été traités. Mais Olivia Polski l'assure : "Tout sera instruit d'ici au printemps, avec pour priorité les extensions pérennes. Si les établissements concernés n'ont pas encore reçu de réponse positive, alors ils doivent démonter sans tarder. Au risque d'être verbalisés, puis de voir leur terrasse démontée par la Ville... à leur frais."

Des rues devenues lieux festifs

De quoi faire enrager Elliot Lefevre, patron de La Parade, dans le 11e, qui, sans nouvelles de la mairie, souhaite laisser sa structure en place cet hiver, faute de solution de stockage : "L'alternative, c'est la destruction, 5.000 euros partis en fumée et une installation forcément plus simple et moins belle l'an prochain." Car il n'envisage pas de s'en passer : "En deux semaines, nous avons réalisé notre chiffre d'affaires de 2020! Fini la concurrence déloyale des quais de Seine, de Montorgueil et des perchoirs! L'offre est maintenant en bas de chez soi."

Ces nouvelles installations constituent l'une des plus grandes révolutions urbanistiques de Paris

Nicolas, administrateur du compte Twitter @Terrasses_75, qui analyse les demandes d'autorisations déposées, abonde : "Avec près de 150.000 mètres carrés, le double de la surface des terrasses 'classiques', ces nouvelles installations constituent l'une des plus grandes révolutions urbanistiques de Paris. Des rues de la soif se sont créées, d'autres, résidentielles, sont devenues des lieux festifs."

Des associations de riverains, après avoir pointé le manque de volonté politique et d'effectifs pour constater les abus, appellent à intégrer les terrasses dans le futur plan antibruit de la capitale, et à en réduire le nombre. "Notre rue étroite d'une douzaine de mètres s'est transformée en une terrasse géante de 200 consommateurs, avec des pics à 95 décibels! se désolé l'un des membres du collectif de la rue Marie-et-Louise (10e). Et ce vacarme promet de durer encore sept mois l'an prochain. Nous demandons que les deux ou trois établissements voyous – sur sept – ne puissent pas s'étendre." Réponse cet hiver.